

## Procès-verbal n°21 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 04 Janvier 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr. Claude LUGUEL, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	Mr Jean-Pierre RIEU

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 20 de la réunion du 21 Décembre 2021

### CORRESPONDANCES

- Courriel du Président FESQUET du SA Cigalois en date du 29/12/2021. Lettre lue en commission.
- Courriel du Service des Sports Communauté de Communes du Piémont Cévenol en date du 03/01/2022. Lettre lue en commission.
- Courriel du Vice-Président du SO Aimargues en date du 28/12/2021. Lettre lue en commission.

### MODIFICATIONS AU CALENDRIER

#### COUPE GARD LOZERE

La rencontre SA CIGALOIS / SO AIMARGUES du mercredi 12/01/2022 est avancée au mercredi 05/01/2022 à 20h00 sur le stade RENE GAILLARD à SAUVE.(Accord des deux clubs).

#### Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

#### La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menujier

[Texte]

